



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 103076

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances au sujet de la fermeture de l'usine Whirlpool d'Amiens. À la suite de l'annonce brutale de l'arrêt de la production de ce site pour l'été 2018, ce sont 295 salariés du site, 60 salariés du sous-traitant PRIMA, des intérimaires saisonniers récurrents et donc au-delà de nombreuses familles de l'Amiénois qui sont durement touchés par cette décision. Cette fermeture, qui fait suite au rachat d'Indesit par Whirlpool, répond à des impératifs uniquement financiers. En effet, ce groupe va délocaliser sa production dans un pays où les salaires et les coûts sont moins élevés plutôt que de conserver son outil industriel et ses emplois en France. Le choix ne peut être sans conséquence pour la société Whirlpool. Il souhaiterait donc savoir si la société, qui avait planifié cette délocalisation, a bénéficié du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) depuis 2013. Si tel est le cas, il voudrait également savoir s'il imposera à l'entreprise Whirlpool de réintégrer cette somme dans l'enveloppe dédiée à la ré-industrialisation du site.

Données clés

Auteur : [M. Alain Gest](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103076

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1578

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)